



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°09

---

Réunions du bureau Exécutif du : 06 Octobre 2020

---

Présidence : M. Karim ABED

---

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

---

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

---

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI et Fabrice POREE

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,  
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 25.09 (PV 08) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres présents en présentiel et par skype de s'être rendus disponibles pour cette réunion.

La CRA a eu connaissance suite au reportage télévisé relatant la catastrophe survenue dans les vallées des Alpes Maritimes, que Mounir REGAIEG, Arbitre de Ligue R2 et sa famille de 4 enfants avaient été touchés par la perte de leur maison.

Le Président Karim ABED et les membres du Bureau Exécutif de la CRA auxquels se joint Éric HERRMANN, Président de la SR UNAF Méditerranée, lui transmettent un très fort message de réconfort et de soutien moral ainsi qu'à toute sa famille en espérant qu'il puisse le recevoir compte tenu des difficultés de connexion. La CRA espère pouvoir rentrer au plus vite en contact avec lui.

Le Président Karim ABED et le Président Délégué Denis SOTO ainsi que tous les membres de la CRA réitèrent leurs félicitations aux candidats reçus dans le cadre des épreuves d'admissibilité aux examens fédéraux de la saison 2019/2020 et notamment à Christopher SPADAFORA en tant qu'Arbitre Assistant et à Benjamin AMSILI et Florian TAULIER en tant que JAF.

La CRA souhaite à celle et ceux qui n'ont pu réussir cette saison à franchir ce palier technique ou physique, de redoubler leurs efforts dans le cadre des groupes de formation mis en place pour tous les Arbitres de Ligue promotionnels et en regard des instructions décidées, de l'implication du CTRA, des formateurs et des Arbitres Fédéraux de notre Ligue.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA DTA/FFF :**

Mails du 06.10 de la FFF relatif aux matchs en retard du CN U17 et CN U19 pour prise en compte dans les prévisions de désignations des Arbitres de Ligue.

### **DES CDA :**

#### **GRAND VAUCLUSE :**

Mail du 26.09 de Gérard THON transmettant ses remerciements à la CRA quant aux actions menées dans le cadre de la formation et des échanges au moment de son départ de la CDA suite au renouvellement du CD du District et de son remplacement par John SMITH.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

### **DES CLUBS :**

#### **O. DE MARSEILLE – O.M. :**

Mail du 23.09 relatif à la demande de désignations d'Arbitres sur le match CNF U19 du 04.10 contre CANET DU ROUSSILLON.

Lu et pris note, la CRA remercie le club.

#### **F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS :**

Mail du 23.09 relatif à la demande de désignations d'Arbitres sur le match CR U18F du 04.10 au SPORTING CLUB TOULON.

Lu et pris note, la CRA remercie le club.

### **DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :**

- SOTO Jean-François : mails du 24 et 30.09 relatifs aux absences de rédaction de rapports d'arbitrage sur des matchs CR U14 et CR U15 en fonction des Arbitres de District désignés par délégation.

Mail du 02.10 relatif à la transmission du tableau de présence des Arbitres en CRD sur le mois de Septembre.

Lu et pris note, la CRA le remercie, un rappel sera fait auprès des CDA lors de la prochaine réunion.

## **DES OBSERVATEURS :**

- NGYUEN Jérôme : mail du 05.10 relatif à la mise à jour de sa fiche dans FOOT2000.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information à la Direction Administrative de la Ligue.

## **DES ARBITRES :**

### **Rapport :**

- BEN OMAR Omar : mail du 26.09 relatif à la modification du rapport d'arbitrage du match CR U14 du 26.09 – CAVIGAL NICE S. / SP.C. D'AIR BEL sur le score de 4 à 0 pour le SP.C. D'AIR BEL.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 28.09 relatif à la transmission de son rapport circonstancié quant au complément d'informations non saisies avant la validation de la FMI.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- DJIANE Jullien : mail du 04.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage du match de COUPE DE FRANCE du 04.10 ORANGE F.C. / ST. MAILLANAIS en tant qu'arbitre Assistant sur les circonstances d'arrêt du match à la 78<sup>ème</sup> minute suite à des projectiles reçus sur la tête.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et, tout en lui adressant un unanime soutien et un bon courage, a pris note de l'application du protocole de communication dans le cas présent.
- ADJENGUI Lou' Ay : mail du 04.10 relatif à la transmission de son rapport circonstancié sur les événements qui se sont déroulés lors du match du 04.10 en CR U15 - U.S. VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS / O. DE MARSEILLE notamment suite à la grave blessure d'un joueur de VALBONNE, la reprise du jeu après 55 minutes d'arrêt.  
Lu et pris note, la CRA le remercie pour son rapport détaillé et lui précise qu'il dispose d'un rapport d'arbitrage type sur son espace MyFFF.
- SALEMME Marion : mail du 04.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage.  
Lu et pris note, la CRA la remercie.
- ZOUAIN Maxime : mail du 05.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage et de son rapport de réserves techniques sur le match du 03.10 en COUPE DE FRANCE – ENT.S. DU CANNET-ROCHEVILLE / HYERES F.C.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le dossier à la CRTA qui statuera si le club plaignant confirme les réserves techniques.
- BELCADI Jules : mail du 06.10 transféré par le service Compétitions relatif à la transmission de son rapport de réserves techniques sur le match du 03.10 en COUPE DE FRANCE – ENT.S. DU CANNET-ROCHEVILLE / HYERES F.C.  
Lu et pris note, la CRA le remercie, transfère le dossier à la CRTA et lui précise qu'il aurait dû transmettre une copie du mail à la CRA en application du protocole de communication.
- CAUDMONT Lucas : mail du 06.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.

### **Courrier : Autres demandes**

- MEJRI Rayan : mail du 27.09 relatif à la transmission d'un chèque raturé par le club d'ET F.C. FREJUS ST RAPHAEL ne pouvant être remis en banque.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail à la Direction administrative de la Ligue.
- RASCLARD Rémy : mail du 29.09 relatif à son information de double désignation pour le 04.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- SAPONE Matéo : mail du 29.09 faisant part à la CRA de son impossibilité de pouvoir arbitrer le 07.10 en semaine en raison de son activité professionnelle.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- REGGABI Sabri : mail du 30.09 faisant part à la CRA de son indisponibilité pour le 03 et 04.10 en fonction du mail transmis en date du 25.08.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- AOURARH Taj-Alarab : mail du 30.09 confirmant sa présence au rattrapage du test physique du 03.10 à VELAUX et présent à la formation FIA.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.  
Mail du 03.10 relatif à sa demande de pouvoir obtenir une dérogation suite à son échec au rattrapage des tests physiques en raison d'une blessure déjà contractée lors de la première session.

Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande au cours de sa prochaine réunion.

- D'ANTONIO Lionel : mail du 30.09 relatif à la transmission d'une attestation de son employeur confirmant son impossibilité de pouvoir arbitrer le 04.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- GHAZOUANI Rémy : mail du 01.10 sollicitant la CRA en plein accord avec sa Ligue de Nouvelle Aquitaine, de pouvoir, du fait de ses études se poursuivant à TOULON pour un an, être désigné en tant qu'Arbitre de Ligue sur des matchs de championnat de notre Ligue durant les périodes hors vacances universitaires.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et donne son accord pour cette possibilité en sachant qu'il suivra les épreuves pratiques dans sa Ligue. La CRA confirmera ces dispositions auprès de sa CRA.
- SILVESTRE Alexandre : mail du 06.10 relatif au délai très réduit de 5 jours pour la diffusion des désignations, trop tardive pour le weekend suivant et ce malgré les circonstances sanitaires.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe que ce délai a été instauré depuis la saison dernière en raison des changements trop importants dans le dispositif précédent.  
La CRA lui rappelle ainsi qu'à tous les Arbitres de Ligue, qu'à partir du moment où un Arbitre ne s'est pas mis indisponible, c'est qu'il se rend disponible pour la CRA afin d'assurer ses désignations.
- LE BRIS Romain : mail du 06.10 relatif aux désignations à venir, car suite à la catastrophe en CÔTE D'AZUR, les déplacements en raison des routes barrées depuis son domicile seront plus importants.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information à la Direction Administrative de la Ligue pour mise à jour.
- DONADIO Julien : mail du 06.10 relatif à son souhait de pouvoir changer de filière pour devenir Arbitre Assistant.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors d'une prochaine réunion.
- HOLLECKER Sébastien : mail du 06.10 relatif à son passage en tant qu'Arbitre Assistant au 01.07 et à son devenir en regard des dispositions statutaires.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors d'une prochaine réunion.

#### **Indisponibilités médicales :**

- TSALBI Ali : mail du 27.09 relatif à la transmission d'un certificat médical de prolongation de son arrêt d'arbitrage jusqu'au 02.10.  
Mail du 01.10 relatif à la transmission d'un nouveau certificat médical de prolongation d'arrêt d'arbitrage de 20 jours ne pouvant ainsi participer au rattrapage des tests physiques du 03.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ces informations au pôle Désignations et prend note de son absence au test physique, il sera convoqué dans le cadre d'une autre session.
- GUILIANO Lorenzo : mail du 28.09 relatif à la saisie d'une indisponibilité sur MyFFF pour raisons médicales du 28.09 au 15.11.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et reste dans l'attente de la réception du certificat médical.
- KERBA Lyes : mail du 29.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage ne pouvant assurer sa désignation du 04.10.  
Mail du 03.10 informant la CRA de sa remise en disponibilité.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ces informations au pôle Désignations.
- DAMIR Guillaume : mail du 30.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour une durée d'un mois à compter du 28.09 ayant validé l'indisponibilité sur MyFFF.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- LARBI Saber : mail du 30.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour une durée de 3 mois à compter du 30.09.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de pouvoir saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- CHABANE Loïc : mail du 01.10 relatif à la transmission d'un arrêt de travail et donc d'arbitrage pour une durée d'un mois à compter du 28.09 ayant validé l'indisponibilité sur MyFFF.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de transmettre le certificat médical.
- ALEXANDRE Jordan : mail du 01.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour une durée de 3 mois à compter du 01.10, ne pouvant assurer sa désignation du 04.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de pouvoir saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- AJJANI Hicham : mail du 02.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage ne pouvant assurer sa désignation du 04.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ces informations au pôle Désignations.

- MAZOUNI Madjid : mail du 02.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 07.10  
Mail du 05.10 informant la CRA de sa remise en disponibilité.  
Lu et pris note, la CRA le remercie, transfère cette information au pôle Désignations et prend note de son absence au test physique, il sera convoqué dans le cadre d'une autre session.
- TIR Sofiane : mail du 02.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 07.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- GRUT Antoine : mail du 02.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage de 20 jours jusqu'au 22.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- DEWOST Claire : mail du 02.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 04.10.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère cette information au pôle Désignations.
- MEBAREK Mohamed : mail du 05.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage daté du 18.09 pour une durée de 2 mois.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- ZIBOUCHE Mohamed Anouar : mails du 05.10 relatif à la transmission de certificats médicaux d'arrêt d'arbitrage les 12 et 19-20.09.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe que ces documents auraient dû être transmis à la CRA depuis 3 semaines.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

La CRA les remercie par avance.

#### **Indisponibilité autres :**

- MOSETTICH Théo : mail du 02.10 relatif à son impossibilité de pouvoir être disponible pour la CRD du 07.10 étant pris par son activité professionnelle.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [[numéro\\_licence@lmedfoot.fr](mailto:numéro_licence@lmedfoot.fr)] à l'adresse mail suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr), (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA**

### **MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA**

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 29.09 : mail envoyé aux Arbitres et Officiels de 2 matchs du 26 et 27.09 les informant qu'ils sont cas contacts COVID-19 en raison d'un résultat positif sur les personnes présentes.
- Le 30.09 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue et de District désignés le 03.10 en U14R pour l'application du dispositif du Carton Vert.
- Le 02.10 : mail envoyé à la DTA relatif à la liste des Arbitres de Ligue classés Elite Régionale pour la saison 2020/2021.

\*\*\*\*\*

## **DECISIONS CRA**

**DECISION 26 – 06.10.2020 – Résultats des Tests Physiques première séance et rattrapage des Arbitres de Ligue du 03.10.2020 à VELAUX :**

La CRA a organisé au Stade de VELAUX en date du 03.10 des tests physiques pour les Arbitres de Ligue, soit les premiers pour les Arbitres absents ou blessés en date du 23.08.2020, soit le rattrapage pour ceux qui étaient en échec à cette date.

Etaient présents lors de l'organisation de cette session de tests physiques au stade de VELAUX :

- En tant que membres de CRA : Olivier GONCALVES et Noël RIFFAUD
- Le CTRA Maxime APRUZZESE et en tant que membre de l'ETRA : Christopher SPADAFORA

La CRA au vu des résultats enregistrés pour l'ensemble des tests, a entériné les résultats suivants :

**1) Liste des Arbitres de Ligue ayant validé leur premier test suite absence ou blessure :**

En application de l'Art. 22 de son RI, dans le cadre de l'épreuve physique liée à la possibilité de pouvoir être désignables sur leur niveau de catégorie,

**Le Bureau Exécutif de la CRA valide les tests physiques des Arbitres de Ligue inclus dans le tableau ci-dessous et rétablit leurs désignations au niveau de leur catégorie de classement.**


 NOM - Prénom	Catégorie 2020/2021	STAGE DE RENTREE 23/08	Tests Physiques VELAUX 03/10/2020
		Mise à jour 01/10	Tests Physiques
ADAMCZYK Teddy	R2	oui	Ok
BOUGET Romain	R2	oui	Ok
BOUZAHER Chafik	R2	oui	Ok
CORTES Kévin	R2	oui	Ok
DJAYET Stan	JAL1	Oui	Ok
DONADIO Julien	R2	oui	Ok
EPINOUX Alex	R2	oui	Ok
FABIANO Luca	AR2	oui	Ok
GUIMONNEAU Clément	JAL1F	oui	Ok
KRID Oualid	AR2 - CAND R1F	oui	Ok
LABIDI Oussema	FEM	oui	Ok
REGGABI Sabri	R2	oui	Ok
ROMERO Antonio	R1	oui	Ok
SASSI Julien	R1	oui	Ok
SILVESTRE Alexandre	R2	oui	Ok
TENNE Dorian	JAL1	oui	Ok
ZAFRILLA Mélanie	FEM	oui	Ok

**2) Liste des Arbitres de Ligue indisponibles ou blessés au test physique du 03.10.2020 :**

En application de l'Art. 22 de son RI, dans le cadre de l'épreuve physique liée à la possibilité de pouvoir être désignables sur leur niveau de catégorie, après vérification de l'ensemble des certificats médicaux et des justificatifs d'indisponibilité pour tous les Arbitres absents ou blessés à la date du 03.10,

**Le Bureau Exécutif de la CRA valide la liste des Arbitres de Ligue absents ou blessés inclus dans le tableau ci-dessous et décide de les convoquer à une prochaine session en fonction de leur possible date de reprise après blessure et de fin d'indisponibilité.**

**Le Bureau Exécutif de la CRA confirme que, pour les Arbitres de Ligue inclus dans cette liste susceptibles de reprendre l'Arbitrage avant l'organisation de la ou des prochaines sessions de tests physiques, ils seront désignés sur des matchs d'une catégorie inférieure à celle de leur classement respectif.**

 NOM - Prénom	Mise à jour 01/10	STAGE DE RENTREE 23/08	Tests Physiques VELAUX 03/10/2020	Session à prévoir - dates possibles
	Catégorie 2020/2021	rattrapage 1 Tests Physiques	rattrapage 1 ou 2 Tests Physiques	rattrapage 1/2 Tests Physiques
ALEXANDRE Jordan	R2	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 01/21
BOUREAU Cyril	AR2	Echec	Non/Indispo	Rat 2 01/21
DAMIR Guillaume	JAL1	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 31/10
LARBI Saber	AR2	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 01/21
LE CORRE Juluan	AR2	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 01/21
MAZOUNI Majid	AR1 - R1FU	Non/Covid	Non/Covid	Rat 1 31/10
MILLET Valentin	JAL1	Non/Indispo	Non/Indispo	Rat 1 01/21
SMOUNI Hicham	R1	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 01/21
TSALBI Ali	JAL1F	Non/Blessé	Non/Blessé	Rat 1 31/10

**3) Hakim BOUAKSA, Arbitre de Ligue convoqué au rattrapage des tests physiques du 03.10.2020 suite à son échec en date du 23.08.2020 :**

En application de l'Art. 22 de son RI, dans le cadre de l'épreuve physique liée à la possibilité de pouvoir être désignable sur leur niveau de catégorie, suite à son échec lors de la séance des tests physiques effectués lors du stage de rentrée en date du 23.08.2020,

**Le Bureau Exécutif de la CRA constatant l'échec de l'Arbitre de Ligue Hakim BOUAKSA à cette séance de rattrapage du 03.10 déjà en échec lors de la première session en date du 23.08.2020, Informe l'Arbitre qu'il ne pourra plus être désigné par la CRA sur la saison en cours et qu'il sera rétrogradé dans la catégorie immédiatement inférieure soit en tant qu'Arbitre Assistant AR2 au 01.07.2021.**

**Le Bureau Exécutif de la CRA a pris la décision de demander à la CDA concernée de ne pas désigner Hakim BOUAKSA en tant qu'Arbitre Assistant sur les matchs de championnats et de coupes gérés par la Ligue pour cette saison 2020/2021.**

*La CRA transmettra ces décisions aux Présidents de CDA concernées.*

\*\*\*\*\*

**DECISION 27 – 06.10.2020 – Validation des Résultats des rattrapages des Tests Physiques des Candidats Arbitres de Ligue en date du 03.10.2020 à VELAUX :**

La CRA a organisé au Stade de VELAUX en date du 03.10 des tests physiques pour les candidats Arbitres de Ligue ayant été en échec ou absents lors du stage de rentrée en date du 23.08.2020.

Etaient présents lors de l'organisation de cette session de tests physiques au stade de VELAUX :

- En tant que membres de CRA : Olivier GONCALVES et Noël RIFFAUD
- Le CTRA Maxime APRUZZESE et en tant que membre de l'ETRA : Christopher SPADAFORA

La CRA au vu des résultats enregistrés pour l'ensemble des tests, a entériné les résultats suivants :

**Candidats Arbitres de Ligue ayant participé au test physique suite absence ou blessure :**

**En application de l'Art. 19 de son Règlement Intérieur en vigueur lors de la saison 2019/2020, du fait du report de l'examen prévu en date du samedi 21.03.2020 et reporté en raison de la crise COVID-19, dans le cadre de l'épreuve physique d'admission au titre d'Arbitre de Ligue ou de Jeune Arbitre de Ligue,**

**Le Bureau Exécutif de la CRA valide les résultats des tests physiques des candidats Arbitres de Ligue inclus dans le tableau et décide :**

- Que les candidats Arbitres de Ligue déclarés admis seront désignés très rapidement dans le cadre de l'épreuve pratique d'admission.
- Que les candidats Arbitres de Ligue non admis sont remis à la disposition de leur District.

*La CRA transmettra ces décisions aux Présidents de CDA concernées.*

**La CRA souhaite aux deux candidats en échec de poursuivre leurs efforts afin de pouvoir les revoir lors des examens de la saison en cours.**

CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT	TESTS PHY	Présent	Rat2 Phy	Résult
CANDID			Valid	Rat 1		
FEM JAL	BARATI Moevai	Alpes	échec	oui	échec	non admis
JAL	FUTSI Davut	Grand Vaucluse	Absent	oui	ok	admis
JAL	ZIBOUCHE Mohamed Anouar	Provence	échec	oui	ok	admis
R2	AOURARH Taj-Alarab	Provence	échec	oui	échec	non admis

\*\*\*\*\*

**DECISION 28 – 06.10.2020 – Validation des Résultats des rattrapages des Tests Techniques des Candidats Arbitres de Ligue :**

La CRA a organisé en date du 25.09 et du 06.10 les sessions de rattrapage des tests techniques pour les candidats Arbitres de Ligue ayant été en échec ou absents lors du stage de rentrée en date du 23.08.2020.

Etaient présents lors de l'organisation de ces sessions organisées dans les Districts des candidats concernés

- En tant que membres de CRA : Noël RIFFAUD
- Le CTRA Maxime APRUZZESE

La CRA au vu des résultats enregistrés pour l'ensemble des tests Questionnaire et Rapport Disciplinaire a entériné les résultats suivants :

**Candidats Arbitres de Ligue ayant participé au test technique suite absence ou échec :**

En application de l'Art. 19 de son Règlement Intérieur en vigueur lors de la saison 2019/2020, du fait du report de l'examen prévu en date du samedi 21.03.2020 et reporté en raison de la crise COVID-19, dans le cadre de l'épreuve technique d'admissibilité au titre d'Arbitre de Ligue ou de Jeune Arbitre de Ligue,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide les résultats des tests techniques des candidats Arbitres de Ligue inclus dans le tableau et décide que les candidats Arbitres de Ligue déclarés admis ayant validé également leurs tests physiques seront désignés très rapidement (ou ont déjà été observés) dans le cadre de l'épreuve pratique d'admission.

La CRA transmettra ces décisions aux Présidents de CDA concernées.

CATEGORIE	NOM Prénom	DISTRICT	Rattrapage Tests Tech			Décision
CANDID			Questi	Rappo	Tota	
FEM JAL	BEL ABBES Farah	Alpes	46,50	14,00	60,50	admis
JAL	EL-FAHMI Ayoub	Côte d'Azur	62,00	13,50	75,50	admis
JAL	FUTSI Davut	Grand Vaucluse	53,00	15,50	68,50	admis
JAL	FUTSI Laurent	Grand Vaucluse	50,50	16,50	67,00	admis

\*\*\*\*\*

**DECISION 29 – 06.10.2020 – Examen de la demande de Taj-Alarab AOURARH Candidat Arbitre de Ligue R2 pour une dérogation sur les tests physiques en raison de son échec lié à une blessure le 03.10.2020 à VELAUX :**

La CRA, ayant reçu par mail en date du 03.10.2020 de la part de Taj-Alarab AOURARH, candidat Arbitre de Ligue R2 du District de Provence, une demande de dérogation relative à son échec au cours de la séance de rattrapage des tests physiques s'étant déroulée le 03.10.2020 à VELAUX, et notamment en raison d'une blessure l'obligeant à s'arrêter 2 tours avant la fin.

La CRA confirme que, suite à la décision 27 prise en date du 06.10.2020, le candidat Arbitre de Ligue R2 Taj-Alarab AOURARH ayant été en échec sur les tests physiques lors de la séance de rattrapage en date du 03.10.2020, a été déclaré non admis.

La CRA confirme également n'avoir reçu avant la séance du 03.10 ou à ce jour 06.10.2020, aucun document relatif à la blessure contractée lors de ces tests physiques.

En application de l'Art. 19 de son Règlement Intérieur en vigueur lors de la saison 2019/2020, du fait du report de l'examen prévu en date du samedi 21.03.2020 et reporté en raison de la crise COVID-19, dans le cadre de l'épreuve physique d'admission au titre d'Arbitre de Ligue ou de Jeune Arbitre de Ligue,



Le Bureau Exécutif de la CRA décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, car les dispositions précisent que, dans le cas d'un nouvel échec, le candidat est remis à l'entière disposition de son District. Il ne pourra prétendre au titre d'Arbitre de Ligue lors de la présente saison et sa candidature est annulée sans possibilité de remplacement pour son district d'appartenance ainsi que pour l'ensemble des autres Districts.

La CRA lui souhaite un prompt rétablissement par rapport à sa blessure en espérant que cela lui permette ainsi de pouvoir retrouver tout son potentiel physique pour une possible candidature sur le prochain examen de cette saison.

*La CRA transmettra cette décision au Président de la CDA concernée.*

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 06.10.2020**

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020
- SMOUNI Hicham : du 18.08 au 14.02.2021
- TSALBI Ali : du 20.08 au 19.10.2020
- LARBI Saber : du 09.09 au 31.12.2020
- DAMIR Guillaume : du 10.09 au 25.10.2020
- MOUSSA Houmadi : du 15.09 au 14.10.2020
- HENCK Guillaume : du 21.09 au 09.10.2020
- CHABANE Loïc : du 22.09 au 31.10.2020
- GRUT Antoine : du 24.09 au 22.10.2020
- GIULIANO Lorenzo : du 28.09 au 15.11.2020
- ALEXANDRE Jordan : du 01.10 au 28.12.2020

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES DU 06.10 AU 01.11.2020**

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion à la Ligue ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion de CRA  
Le 16 Octobre 2020**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**